

LE POIDS ECONOMIQUE DES PROFESSIONS JURIDIQUES EN FRANCE CAPITAL HUMAIN ET COMPETITIVITE ECONOMIQUE

Bruno Deffains, Professeur d'économie à l'Université Panthéon Assas (Paris II)

Étude sur les professions juridiques comme moteur du marché du droit et facteur de compétitivité économique au niveau international, réalisée pour l'AFJE et le Cercle Montesquieu.

Les professions juridiques contribuent à l'activité économique française

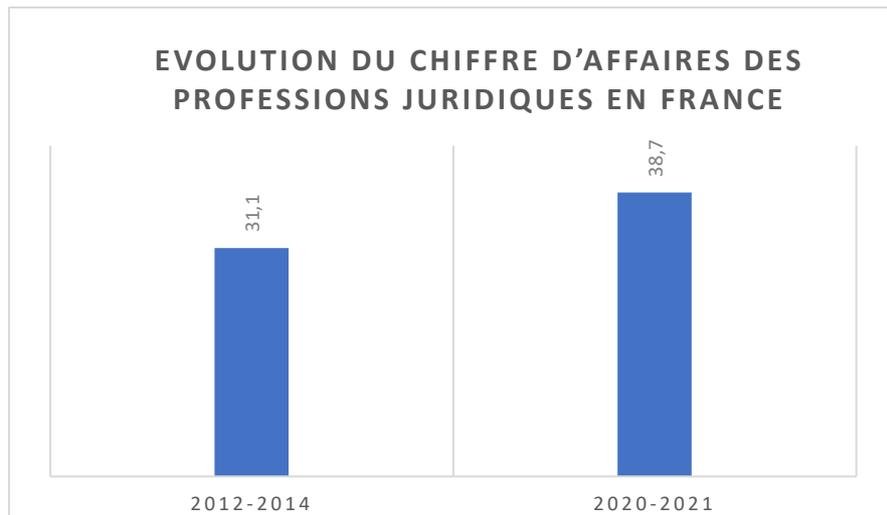
Les professions juridiques génèrent plus de **44,3 milliards d'euros** de chiffre d'affaires en France. Le droit est une source essentielle de croissance économique à laquelle les décideurs doivent accorder une attention croissante. De nombreux travaux existent déjà sur le droit comme atout pour la compétitivité des entreprises mais également de leurs pays.

Un « marché du droit », source de compétitivité internationale

Au-delà du poids économique considérable que constituent les professions juridiques, elles représentent, en France, pas moins de **361 513** emplois directs, soit **1,25%** de la population active occupée. Les professionnels du droit sont engagés dans une activité de service pour laquelle ils rencontrent les demandeurs de leurs prestations, leurs clients ou utilisateurs. De cette rencontre entre offre et demande naît un marché, celui du droit. Ce dernier révèle l'importance du capital humain juridique qui regroupe l'essentiel des activités économiques et sociales relatives à la production et à la mise en œuvre du droit. Le droit est omniprésent, toutes les organisations économiques mais également les individus peuvent y avoir recours.

Beaucoup de pays l'ont compris, le marché du droit est un lieu d'investissements essentiels. Ces investissements peuvent être « directs », c'est-à-dire passer par la formation, ou « indirects » via les modes d'organisation des activités juridiques. Dans les deux cas, le marché du droit se révèle être un générateur de compétitivité dans lequel la France doit se positionner. Ainsi, comprendre le poids économique que représentent les activités des professions juridiques est un préalable indispensable à des décisions politiques adaptées. L'objectif du rapport de Bruno Deffains est donc de rendre compte de l'ampleur des opportunités offertes par le marché du droit.

Les analyses internationales de grandes organisations comme l'OCDE et la Banque Mondiale font un constat similaire : le taux de croissance de l'activité des professions juridiques, en particulier celui des juristes d'entreprise, enregistre une augmentation de **20 à 25%** au cours de la dernière décennie. Cette activité est décisive tant pour l'économie dans son ensemble que pour les entreprises.



Source : Données extraites du rapport Bruno Deffains

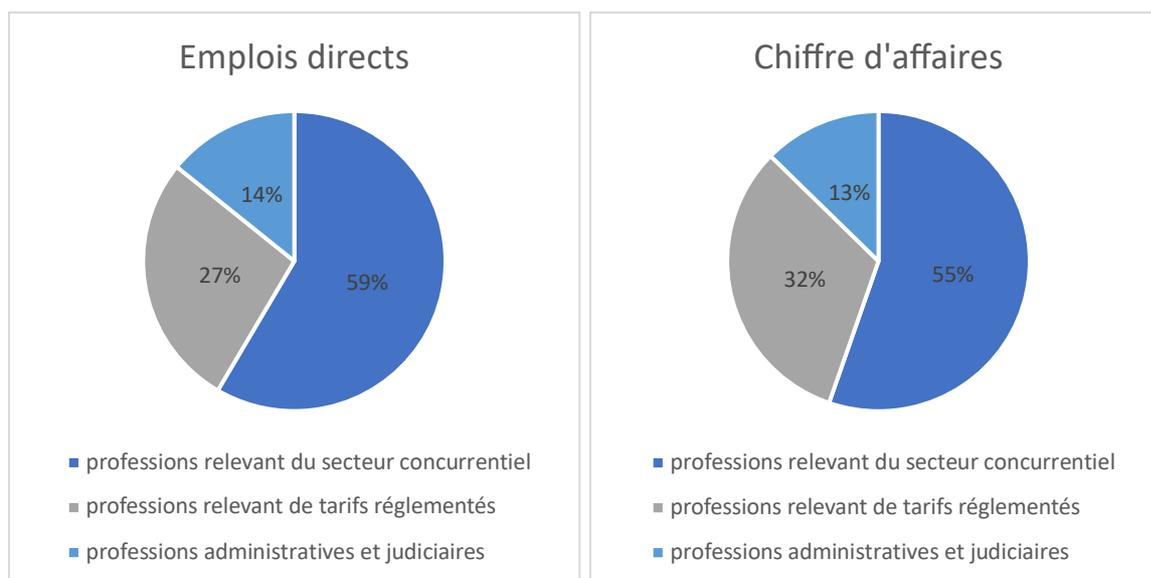
Le capital humain juridique

Pour rendre le marché du droit plus attractif et dynamique et au-delà de la compréhension de son poids économique, il apparaît essentiel d'attirer l'attention des décideurs politiques sur son potentiel. Le marché doit être pensé en termes de chiffre d'affaires, avec un focus particulier sur son capital humain. L'attractivité du droit tient non seulement au contenu des normes juridiques, mais aussi et - peut-être surtout - à la formation, aux compétences et au savoir-faire des professionnels qui constituent le capital humain juridique trop souvent négligé.

Les évolutions technologiques récentes ne font que renforcer ces constats et il convient aujourd'hui de renforcer le capital humain avec de nouvelles compétences (en matière numérique par exemple). Il s'avère essentiel que les décideurs politiques prennent conscience de l'importance aujourd'hui de la constitution et de la protection de ce capital humain juridique essentielle.

Aperçu du poids économique des professions juridiques

Pour analyser le poids économique des professions juridiques, trois catégories peuvent être distinguées. La première catégorie, regroupant les professions relevant du secteur concurrentiel, représente **211 288** emplois et **24,5 milliards** d'euros de chiffre d'affaires. La seconde catégorie regroupe les professions relevant de tarifs réglementés, avec **98 969** emplois directs et un poids économique en chiffre d'affaires de **14,2 milliards** d'euros. Enfin, la dernière catégorie regroupe les professions administratives et judiciaires, avec **51 256** emplois direct et **5,6 milliards** d'euros de chiffre d'affaires.



Source : Réalisé sur la base des données disponibles les plus récentes (années 2018 et 2019 pour la plupart des sources). Ces données sont accessibles et aisément vérifiables auprès des instances officielles (INSEE, Ministère de la Justice, Enseignement Supérieur) et/ou auprès des professions concernées.

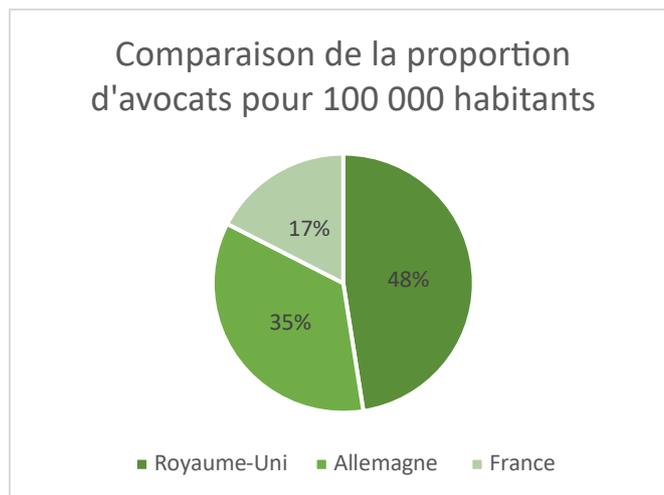
Au total, on comptabilise **361 513** emplois directs, **27 milliards** d'euros de revenus, et **44,3 milliards** d'euros de chiffre d'affaires. Ces données sont récentes (2018 et 2019 pour la plupart des sources) et elles sont accessibles et vérifiables auprès des instances officielles (INSEE, Ministère de la Justice, Enseignement Supérieur) et/ou auprès des professions concernées.

Certaines activités ne sont pas comptabilisées, soit parce que difficilement quantifiables (modes alternatifs de règlement des litiges), soit en l'absence de chiffres précis disponibles comme pour l'enseignement du droit en France (en dehors des seules facultés de droit pour lesquelles les effectifs « enseignants-chercheurs » existent). Les mondes de l'édition juridique et de la legaltech ne sont également pas représentés dans ces données dans la mesure où les entreprises qui les composent ne constituent pas à proprement parler des professions juridiques, même si elles viennent en soutien de l'activité de celles-ci.

Le poids économique des professions du droit tel que communiqué est donc sous-estimé. Il permet néanmoins d'évaluer la contribution du capital humain juridique à l'économie française et d'apprécier l'importance de l'enjeu économique des réformes visant à renforcer la compétitivité de ce capital en France.

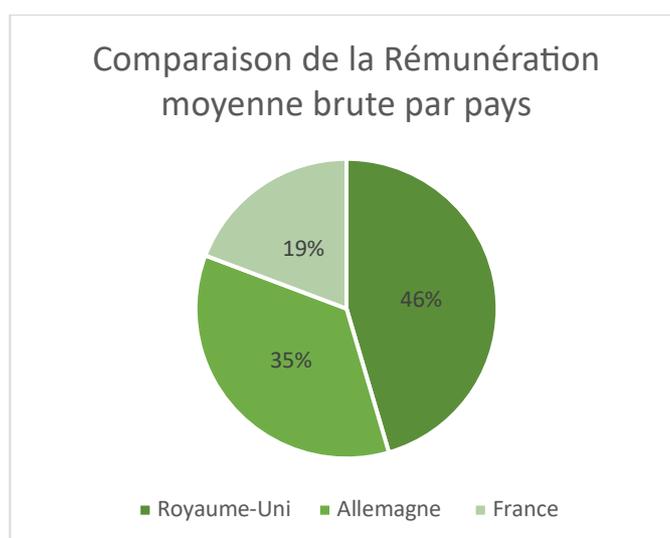
Comparaison internationale du poids économique des professions juridiques

Aujourd'hui, les marchés allemands et anglais du droit sont plus denses que celui de la France. A titre d'exemple, on comptera **270** avocats pour **100 000** habitants au Royaume-Uni, **199** avocats pour **100 000** avocats en Allemagne contre **99** avocats pour **100 000** habitants en France.



Source : données CEPEJ – Conseil de l'Europe 2018

Avec une densité plus forte, la rémunération moyenne brute des avocats y est néanmoins plus élevée au Royaume-Uni et en Allemagne qu'en France. Elle s'élève à **212 915** euros au Royaume-Uni, **165 303** euros en Allemagne et **90 000** euros en France.



Source : données Regulatory Policy Institute, Yarrow et Decker, 2015

Le potentiel de développement du capital humain juridique en France, au regard de la situation des principaux marchés nationaux voisins, semble donc considérable. Pour mieux apprécier ce potentiel, l'étude du Professeur Bruno Deffains devrait être complétée d'ici fin 2021, sous réserve de trouver les derniers financements nécessaires, par deux autres analyses qualitatives. La première porterait sur les stratégies d'investissement dans le capital humain juridique ; la seconde sur les structures de marché au sein desquelles se déploie ce capital.